

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

## Séance du 28 septembre 2023

### Avis sur la demande de régularisation de travaux d'urgence dans la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine

*Suite à la présentation des travaux de sécurisation d'éboulement sur la réserve naturelle nationale (RNN) par Nolwenn Quilliec, conservatrice de la réserve, lors de a séance du 28 septembre 2023, le CSRPN émet l'avis suivant.*

Pour rappel,

Suite à l'effondrement d'une partie de parois du piton n°2 le 24 juillet 2022, sur la commune de Haute-Isle (95) dans la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine, des travaux de sécurisation d'urgence ont été effectués pour éliminer les risques résiduels menaçants les habitations et installations situées en dessous, à savoir, la mairie, une habitation et la route départementale.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation spéciale au titre de la réserve naturelle nationale, concernant la conduite de travaux, la modification de l'aspect de la réserve, la destruction ou la perturbation d'espèces protégées et d'habitats d'intérêt communautaire.

Toutefois, étant donné le caractère urgent et exceptionnel de la situation, les services de l'État ont engagé une procédure d'urgence au titre de l'article L332-23 du code de l'environnement pour autoriser la réalisation de ces travaux dans les meilleurs délais qui ont démarré début 2023. Ce pourquoi, une demande de régularisation de ces travaux, achevés à ce jour, est instruite auprès du CSRPN après leur réalisation.

Avis du CSRPN,

Les membres du CSRPN tiennent à féliciter les équipes de la réserve naturelle et son gestionnaire, le PNR du Vexin, pour leur excellente gestion du dossier et leur précieuse contribution à la bonne réalisation des travaux.

Le suivi rigoureux et quotidien des travaux a permis de répondre aux enjeux écologiques des zones impactées (habitats d'intérêt communautaire, espèces

végétales patrimoniales, aire de nidification du Faucon pèlerin, ...) ou d'en réduire les impacts (mise en défend des espèces et des habitats remarquables, diminution des impacts en respectant les cycles de vie des espèces, ajustement des modes opératoires des entreprises en fonction des contraintes et des enjeux environnementaux, sollicitation régulière du comité scientifique de la réserve, réalisation du suivi des espèces et végétations avant, pendant et après travaux).

Ces mesures d'accompagnements sont riches d'enseignements et devront être intégrées au plan de gestion de la réserve. Elles s'ajouteront aux mesures de sécurisation des pitons précédemment diagnostiquées et mises à jour à la suite de cet effondrement par le CEREMA, aux mesures de surveillance, d'entretien et de suivis naturalistes sur les pitons déjà mises en place par la réserve. L'ensemble devra être en adéquation avec les différentes réglementations, telles que le plan de prévention des risques naturels prévisibles et sites classés, et demandera des moyens financiers importants pour une sécurisation à long terme.

Avis du CSRPN d'Île-de-France

Adopté à l'unanimité

**Séance du 28 septembre 2023**

Le CSRPN rend un avis favorable à l'unanimité à la demande de régularisation de travaux dans la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine.

Fait à Vincennes, le 06 novembre 2023

Le Président du Conseil scientifique régional  
du patrimoine naturel d'Île-de-France  
Jean-Philippe SIBLET

A blue ink signature of Jean-Philippe SIBLET, written in a cursive style, is placed over a white rectangular background.